

>>> Septembre 2015

A la Une

Santé et sécurité au travail : de nouveaux outils

Bilan de la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière de santé et sécurité au travail 2013 - 2014

Le comité ministériel de coordination santé et sécurité au travail a été installé en mai 2011 par le Secrétaire général du ministère. Le bilan de réalisation des orientations pour la période 2011-2012 a été réalisé et diffusé auprès des services du ministère de l'Intérieur. Au regard des enjeux liés à la préservation de la sécurité et de la santé des agents du ministère et des premiers résultats encourageants, le comité a validé le 28 juin 2013 de nouvelles orientations et approfondi certaines des orientations antérieures. Ces objectifs sont consignés dans le document « Politique de santé et sécurité au travail - orientations ministérielles 2013-2014 ». Le présent bilan, réalisé dans le cadre des groupes de travail conduits par la SDASAP/DRH, fait état de l'avancement des actions.



Guide méthodologique pour un Plan de prévention du risque routier

L'État, en sa qualité d'employeur, se doit de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité de ses agents et prévenir les risques professionnels.

S'agissant du risque routier, un plan de prévention doit être mis en place, en complément du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Afin de faciliter l'élaboration du PPRR, un plan-type a été élaboré par la section santé et sécurité au travail de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRH/SG en lien avec l'inspection santé et sécurité au travail. La direction de l'évaluation de la performance, et des affaires financières et immobilières (DEPAFI) ainsi que la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF) ont également contribué à sa réalisation. Cet outil méthodologique a vocation à être adapté par les différents services, tant au niveau central que déconcentré. Il permettra à chacun d'établir un état des lieux et une évaluation des risques afin de définir des objectifs et un plan d'actions. Ce dispositif contribuera à la politique de sécurité routière conduite par le ministère de l'Intérieur afin de réduire l'accidentalité de ses agents.



Petit rappel sur le rôle du registre santé sécurité au travail

Ce document est important pour la vie quotidienne du service. Il est consulté régulièrement et tenu à jour par l'assistant de prévention ou le conseiller de prévention en relation avec le chef de service.

Chaque agent a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations, autres que bénignes, et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail dans le but de :

- signaler un dysfonctionnement, une anomalie ;
- poser des questions ;
- proposer des améliorations.

Exemples de risques relevant du registre SST : chute, incendie, risque électrique, manutention de charges lourdes, ambiances de travail (bruit, lumière, température...), violences internes et externes... Par la suite, le chef de service appose son visa et ses observations en regard de chaque inscription. S'il estime que les remarques figurant sur le registre de santé et de sécurité au travail sont pertinentes, l'autorité hiérarchique prend les mesures nécessaires.

D'autre part, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dans le ressort duquel se trouve le service, examine, à chacune de ses réunions, les inscriptions consignées sur le registre de santé et de sécurité au travail, en discute et est informé par le chef de service des suites qui ont été réservées à chacun des problèmes soulevés par ces inscriptions.

Si vous ne savez pas où est situé le registre de votre service, rapprochez-vous de votre référent RH ou de votre assistant ou conseiller de prévention.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Santé et sécurité au travail / Documentation : >
<http://actionsociale.mi>

> Bilan de la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière de santé et sécurité au travail 2013 - 2014

> Guide méthodologique pour un Plan de prévention du risque routier

Contact : mission Information Animation de l'action sociale au 01 80 15 41 13 ou action.sociale@interieur.gouv.fr

> Registre de sécurité : fiche explicative sur le site Intranet de l'action sociale



Bicycode® : marquer son vélo pour éviter les vols

500 000, c'est le nombre de vélos volés par an. Pour lutter contre ce phénomène, la police, la gendarmerie et la fédération française des usagers de la bicyclette recommandent le marquage des vélos : c'est le système d'identification des vélos Bicycode®. Pour cela, il vous faut aller chez un opérateur agréé (opérateur de marquage Bicycode®) avec votre pièce d'identité et la facture de votre vélo. Ce dernier s'occupe de graver le numéro sur votre vélo et vous délivre le « passeport » de votre vélo. Vous devez ensuite enregistrer votre vélo sur la base de données en ligne de Bicycode®. Les services de police et de gendarmerie qui ont également accès à cette base peuvent alors facilement contacter les propriétaires de vélos en cas de besoin. L'identification du vélo augmente les chances pour un propriétaire de retrouver la trace de son vélo volé et reste dissuasif auprès des voleurs.

>>> Pour en savoir plus

Site Internet du ministère de l'Intérieur :

> Lutter contre les vols de vélo

Site Internet Bicycode® : Qu'est-ce que c'est ?



La semaine européenne de la mobilité (SEM), 16 - 22 septembre 2015

Les enjeux d'une mobilité responsable : environnement protégé, santé, sécurité !

Créée en 2002 à l'initiative de la Commission européenne, la SEM a pour but d'influencer de manière durable la résolution des problèmes de **mobilité et de transports urbains** et d'améliorer la santé et la qualité de vie des Européens. Il s'agit notamment d'encourager à repenser les modes de déplacements au quotidien en privilégiant des transports plus écologiques et économiques.

Pour 2015, la mission développement durable du ministère, en collaboration avec la SDASAP, proposera des actions de sensibilisation sur la thématique « *Les enjeux de la mobilité responsable : environnement protégé, santé, sécurité* »

- Essais de vélos et voitures électriques avec des formateurs sur le site de Lumière ;
- Opérations de marquage de vélos, en lien avec la signature récente de la convention entre le ministère et la fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) - Sites de Beauvau, d'Oudiniot et de Lumière.

- Actions sur « mobilité et santé », en lien avec la médecine de prévention dans les salles de sports des sites de Lumière et de Beauvau (test d'effort, la question du rythme cardiaque...)

- Sensibilisation à la sécurité routière : simulateur d'éco conduite, crash test, voiture tonneau, sur le site de Lumière

- Témoignages d'actions innovantes de mobilité.

Ces actions s'inscrivent dans la perspective de la prochaine conférence climat qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

L'enjeu est majeur : un accord universel pour une transition vers des sociétés et des économies sobres en carbone et capables de faire face aux changements climatiques !



Sécurité routière et environnement

La **sécurité routière** est une autre façon d'envisager le rapport à l'environnement et les relations avec les autres. Elle entraîne des changements dans les infrastructures, elle exerce une influence sur l'urbanisme et contribue à façonner le paysage rural. Elle modifie le rapport à la voiture et incite à privilégier d'autres modes de déplacement, à pied, en vélo ou en transports en commun. Cela a une incidence sur la manière de circuler, mais aussi sur la vitesse de déplacement et donc sur l'impact sur l'environnement.

C'est pourquoi les termes « sécurité » et « mobilité » sont si étroitement liés. En ce sens, l'éducation à la sécurité routière est indissociable de l'éducation au développement durable.

>>> Pour en savoir plus

Le programme détaillé de la SEM en administration centrale :

<http://developpement-durable.sg.minint.fr/>

A l'Atrium sur le site Lumière :

Mercredi 16 : > testez des moyens de déplacements électriques

Vendredi 18 : > marquez gratuitement votre vélo

> la mobilité, un gage de bonne santé

Lundi 21 : > la sécurité routière, un autre rapport à l'environnement

Mardi 22 : > testez des moyens de déplacements électriques

> des actions exemplaires pour une mobilité durable

Bouger plus, l'application iPhone

Avec l'application « Bouger Plus », profitez de vos déplacements quotidiens pour bouger plus à pied, à vélo, en rollers ou encore en trottinette !

Téléchargez gratuitement sur l'Apple store :

> <http://www.mangerbouger.fr/bouger-plus/comment-bouger-plus-au-quotidien/bouger-plus-l-application-iphone.html>



Manger, bouger, c'est la santé !

Le Programme national nutrition santé (PNNS) recommande pour les adultes de pratiquer au moins l'équivalent de 30 minutes de marche rapide par jour. Bouger est une des clés pour prendre soin de sa santé, améliorer sa condition physique et rester en forme. Bouger plus, c'est mettre toutes les chances de son côté pour améliorer sa qualité de vie...

Bouger, c'est aussi booster son moral pour mieux supporter le stress et certaines contrariétés. Il semblerait que l'activité physique ait un effet favorable sur l'anxiété et la dépression.

Bouger améliore aussi la qualité du sommeil : après s'être dépensé, on s'endort plus rapidement, on se réveille moins souvent la nuit et on augmente notre durée de sommeil.

Bouger entretient le corps et pratiquer une activité physique régulière permet :

- d'améliorer le fonctionnement du cœur et des poumons ;
- d'entretenir la force musculaire, la souplesse, l'équilibre, la coordination et le tonus ;
- d'augmenter son capital osseux, parti-

cipant ainsi à la croissance des enfants et au bon vieillissement des adultes ;

- d'augmenter la résistance à l'effort pour lutter plus efficacement contre la fatigue ;
- de diminuer le risque de développer certaines maladies (maladies cardiovasculaires, hypertension artérielle, cancers, diabète de type 2, ostéoporose...).

L'activité physique est aussi un moyen d'utiliser l'énergie consommée via les aliments ingérés : elle limite ainsi la prise de poids.

Aujourd'hui, notre univers nous facilite la vie en nous apportant toujours plus de confort (transports, ascenseurs...). Mais ce confort peut rapidement tendre vers un excès de sédentarité. Pourtant, même les plus petits efforts sont une façon de faire de l'exercice.

Alors saisissez toutes les occasions de la vie quotidienne !

Quand vous vous rendez au travail, garez votre véhicule un peu plus loin de votre lieu de travail et terminez le trajet à pied.

Vous prenez les transports en commun ?

Descendez de temps en temps une ou plusieurs stations avant votre arrêt habituel et finissez le trajet à pied.



Vous pouvez vous rendre au travail à vélo ?

Profitez-en ! Au bureau, préférez les escaliers aux ascenseurs et escalators. À votre pause de midi, prenez le temps de faire une rapide balade pour vous aérer. Quel que soit l'âge, le sport joue toujours un rôle protecteur vis-à-vis des maladies cardiovasculaires, de l'hypertension artérielle, du diabète, des cancers, mais aussi des pathologies liées au vieillissement comme l'ostéoporose ou l'arthrose. Il est conseillé de commencer une activité sportive le plus tôt possible, pour profiter plus longtemps des bienfaits du sport... Mais dites-vous bien qu'il n'est jamais trop tard pour commencer !



Santé et mobilité, quelques chiffres clés

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

La sédentarité est la première cause non transmissible de décès dans le monde.

42 % des Français réalisent moins de 10 minutes d'activité sportive par semaine. Au sein de la population française vivant en agglomération, seule une personne sur six marche plus de 30 minutes par jour.

La marche et le vélo, des effets immédiats sur la santé : une baisse de 30 % de la mortalité est associée à une activité physique modérée pratiquée quotidiennement pendant 30 minutes.

Une baisse de 64 % de la mortalité a été observée chez des adultes initialement inactifs qui améliorent leur capacité cardio-respiratoire grâce à de l'activité physique, en comparaison avec ceux restant inactifs

Les transports en commun, aussi propices à l'activité physique

L'utilisation des transports en commun implique entre **2 et 3 minutes d'activité physique en plus, pour chaque 10 minutes de déplacement**, comparée à la voiture.

Sources sur le site Internet « Chronos », cabinet d'études et de prospective : [Chiffrescles_MobiliteSante_Chronos_Cerema_092014](#)

>>> Pour en savoir plus

Site Internet « Manger Bouger » :

- > Le Programme national nutrition santé (PNNS)
- > Les guides nutrition
- > Affiche manger bouger c'est la santé

Pour savoir si vous bougez suffisamment au quotidien, un questionnaire d'évaluation est en ligne sur :

- > <http://www.mangerbouger.fr/bouger-plus/comment-bouger-plus-au-quotidien/diagnostic-activite-physique.html>

Site Internet de l'Institut nationale de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) :

- > Bouger chaque jour, c'est bon pour la santé Fiche conseil
- > Guide « La santé vient en bougeant »

Expérimentation des Garanties contre les Impayés de Pensions Alimentaires (Gipa)



La CAF de Paris expérimente le dispositif des Garanties contre les Impayés de Pensions Alimentaires (GIPA).

Cette expérimentation de 18 mois, co-pilotée avec le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et le secrétariat d'Etat chargé de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie prévoit :

- Le versement d'une Allocation de soutien familial (ASF) différentielle dans les situations où la pension alimentaire fixée et payée est inférieure au montant de l'Asf (100,09 € par mois par enfant à charge au 1^{er} avril 2015). Dans ce cas, votre CAF ou votre MSA complète le montant de la pension alimentaire que vous recevez pour atteindre celui de l'Asf, sous réserve que vous remplissiez les autres conditions pour avoir droit à l'ASF. Ce complément ne sera pas récupéré auprès de l'autre parent.

Exemple : La pension alimentaire fixée par un jugement ou à la suite d'une médiation familiale est de 50 €. L'autre parent s'en acquitte intégralement. Désormais, dans le cadre de l'expérimentation, un complément d'Asf, d'un montant de 50,09 €, vous est versé.

- L'ouverture du droit en cas de paiement irrégulier de la pension alimentaire (ou un mois sur deux), sous réserve que vous rem-

plissiez les autres conditions pour avoir droit à l'ASF. Un droit à l'ASF peut vous être ouvert dès le deuxième incident de paiement (sans attendre deux mois consécutifs d'impayés).

- Le maintien du versement de la prestation pendant 6 mois en cas de reprise de vie commune avec une autre personne que le parent de l'enfant pour lequel l'Asf est versée. Si vous bénéficiez déjà de l'ASF, vous n'avez pas besoin de compléter la demande, signalez simplement à votre CAF ou votre MSA la date à laquelle vous avez repris une vie en couple.
- Le renforcement des procédures de recouvrement des pensions alimentaires impayées auprès du parent débiteur en cas de défaillance : en cas d'échec du recouvrement directement auprès du débiteur, votre CAF ou votre MSA pourra mettre en place une procédure appelée procédure de paiement direct, permettant de récupérer les 24 derniers mois de pensions alimentaires impayées.
- La transmission d'informations dont dispose votre CAF ou votre MSA concernant l'adresse ou la solvabilité de l'autre parent si vous ne disposez pas de ces informations et dans le but de faire fixer votre pension alimentaire.

Pour faire une demande :

Si vous êtes dans l'une de ces situations, complétez les formulaires et retournez-les à votre CAF accompagnés des pièces justificatives demandées.

>>> Pour en savoir plus

Site Internet de l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque en Assurance (Agira) :

- > www.agira.asso.fr
- > Télécharger le Formulaire_MP_Demande d'allocation de soutien familial_GIPA
- > Télécharger le Formulaire_MP_ASF_Demande complémentaire tiers recueillant_GIPA
- > Télécharger le Formulaire_Declaration de situation
- > Consultez la liste des associations de médiation familiale

Don de jours de repos

Le décret autorisant les fonctionnaires à donner des jours de repos à un collègue s'occupant d'un enfant gravement malade est paru au Journal officiel du 29 mai 2015.

Le texte indique qu'« un agent civil peut, sur sa demande renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne temps, au bénéfice d'un autre agent public relevant du même employeur qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants ».



>>> Pour en savoir plus

Site Internet de Légifrance, le service public de la diffusion du droit :

- > Décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade
- > Décret n° 2015-573 du 28 mai 2015 permettant à un militaire le don de jours de permissions à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade

Handicap



« Bien accueillir les personnes handicapées »

La délégation ministérielle à l'accessibilité du ministère de l'Écologie et du Développement durable et du ministère du Logement publie un guide intitulé « **Bien accueillir les personnes handicapées** » consacré à l'accueil des personnes handicapées dans les établissements recevant du public (ERP).

Ce document se double d'un mémento de quatre pages, qui en résume l'essentiel. Il présente une réelle originalité car il est consacré à l'aspect relationnel de l'accueil des personnes handicapées dans les ERP, il détaille notamment les attitudes et comportements à adopter. Il s'adresse à tous les responsables d'ERP - publics ou privés - et vise plus spécialement les personnels en charge de l'accueil et de la relation avec le public. La première partie du guide pratique est consacrée à une brève définition du handicap - en insistant sur la diversité des situations - et à un court rappel des prescriptions applicables aux ERP. L'essentiel du document réside toutefois dans sa seconde partie, intitulée « Rendre accessibles ses prestations à tous les publics ». Celle-ci détaille les attitudes et comportements

à adopter, puis se penche sur les attitudes et comportements spécifiques en fonction du type de handicap.

La partie consacré aux « *attitudes et comportements spécifiques* » détaille une série de conseils pratiques en fonction du type de handicap : auditif, visuel, moteur, mental ou troubles psychiques. Sur la question du handicap mental - qui déstabilise souvent les personnels d'accueil - le guide donne un ensemble de conseils de bon sens, mais dont le regroupement dans un seul document peut offrir un appui précieux aux agents. Dans le cas des troubles psychiques, le guide précise même l'attitude à tenir en cas de crise. Enfin, la dernière partie renvoie, sous forme de liens Internet, à une définition plus classique de l'accessibilité, en mettant à disposition une série d'outils publiés par la délégation ministérielle à l'accessibilité ou d'autres acteurs institutionnels.

Au final, un document qui gagnera à circuler très largement parmi l'ensemble des personnels des ERP - et au-delà - en contact avec le public.



Quelques exemples tirés du document : « Ne la dévisagez pas [la personne handicapée, ndlr], soyez naturel, ne vous formalisez pas de certaines attitudes ou certains comportements qui peuvent paraître étranges » ; « Faites attention à votre langage, n'employez pas de vocabulaire irrespectueux ou discriminant » ; « Considérez la personne à besoins spécifiques comme un client ordinaire : adressez-vous à elle directement et non pas à son accompagnateur, s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la »... D'autres conseils sont plus inattendus - « Ne caressez pas le chien guide d'aveugle ou le chien d'assistance, il travaille » -, mais la plupart renvoient à des aspects pratiques bienvenus : avoir toujours à disposition un moyen de communication écrite (carnet, stylo, tablette tactile...), proposer mais ne jamais imposer son aide.

>>> Pour en savoir plus

Site Internet du développement durable : > <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes,43151.html>

Retraite

Seniors : s'informer et s'orienter sur un nouveau site Internet dédié

Le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) lancent un nouveau site web d'information et d'orientation pour l'accompagnement des personnes âgées et leurs proches : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

Ce nouveau site a vocation à fournir une information officielle et complète sur la perte d'autonomie, organisé en rubriques évoquant les situations les plus courantes (vivre à domicile, vivre ailleurs temporairement, choisir un hébergement...) et les aides possibles. Il propose des vidéos pour comprendre rapidement à qui s'adresser et des dossiers thématiques.

Le site comporte en outre une rubrique comportant les ré-

ponses aux questions les plus posées par les personnes âgées et leurs proches.

Enfin, il met à disposition des internautes :

- un annuaire des services d'aide et de soins à domicile, des établissements médicalisés et des points d'information dédiés aux personnes âgées et à leurs proches,
- un simulateur de calcul pour estimer le reste à charge mensuel des personnes hébergées en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) après déduction des aides publiques,
- des informations locales sur l'aide à l'autonomie grâce à des liens vers les sites web des départements.

>>> Pour en savoir plus

Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches : > www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Site Internet de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :

> <http://www.cnsa.fr/>

Information par téléphone au 0 820 10 3939 (0,15 € TTC la minute).



Agenda

> 19 septembre 2015, Journée du transport public

Pour sa 9^{ème} édition, l'événement se tient le samedi 19 septembre 2015 et est placé sous le signe de la lutte contre le changement climatique. En effet, la Journée du transport public aura lieu deux mois avant la COP21, conférence internationale sur la préservation du climat. > <http://journeedultransportpublic.fr/journee-du-transport-public-edition-2015>

> 19 et 20 septembre 2015, Journées européennes du patrimoine

Elles auront pour thème « Le patrimoine du XXI^e siècle, une histoire d'avenir ».

Ce thème a pour premier intérêt de présenter au public le processus de « patrimonialisation » considéré sous l'angle d'un continuum historique dans lequel les créations les plus récentes constitueront le patrimoine des générations à venir.

> <http://journeesdupatrimoine.culturecommunication.gouv.fr/>



> 16 au 22 septembre 2015, Semaine européenne de la mobilité

Programme en administration centrale.

> <http://developpement-durable.sg.minint.fr/>



> 16 au 22 septembre 2015, 14^{ème} édition des Journées Nationales des Voies Vertes

Ces Journées sont un des temps forts de la Semaine Européenne de la Mobilité avec l'opération Bougez autrement pilotée par le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

> <http://www.af3v.org/-Journées-Nationales-des-VV-.html>

> 6 octobre 2015

CHSCT ministériel à 14 h 30 à la salle Olympe de Gouges à Beauvau.

Loisirs

Du côté de la FJM...

Après la rentrée vient le temps des colos de la Toussaint

> Il reste des places pour les séjours de la Toussaint !

Les séjours sont à retrouver en ligne sur le site Internet de la fondation Jean Moulin :

www.fonctionjeanmoulin.fr/loisirs/jeunes

Inscriptions par téléphone au **01 53 69 28 58/59/60**



Partenaire FJM

Nouveau !

> **Bénéficiez de tarifs préférentiels** sur vos locations de véhicules de tourisme et utilitaires, toute l'année, en France et à l'étranger*.

Jusqu'à 20 % de remise sur le tarif public sur votre location avec le **code remise CDP 815158**

Contact : **01 55 69 55 59**

Site Internet de Hertz : www.hertz.fr

*Sauf Dom Tom, Corse, Etats-Unis et agences franchisées ne participant pas à l'opération.



Bordas soutien scolaire : le cahier de vacances interactif !

> **Avec Bordas soutien scolaire**, votre enfant peut réviser et s'entraîner tout l'été sur ordinateur ou sur tablette (même hors connexion), pour des révisions interactives et motivantes.

-30 % de réduction sur le 1^{er} abonnement jusqu'au 31 décembre 2016.

Renseignements sur le site Internet de la fondation Jean Moulin :

<http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/bordas-soutien-scolaire>



Thalasso.com

> **Retrouvez l'offre bien être à tarif CE !**

A partir de 99 €, venez découvrir ou offrir un moment de bien-être dans l'un des 4 centres : Roscoff, Douarnenez, Saint-Jean-de-Monts et la Baie de la Baule.

Réservation sur :

<http://www.fondationjeanmoulin.fr/partenaires/nos-partenaires-voies-espace-bien-etre/thalasso.com>



Du côté de Disney...

Offre soirée Halloween 2015

> **Samedi 31 octobre 2015** de 20 h 30 à 1 h 00 du matin.

Tarif unique adulte/enfant : **39 €** (entrée au parc à partir de 17 h 00).

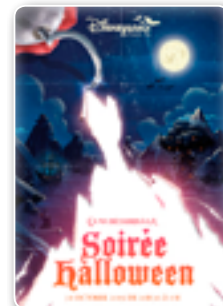
Réservation sur le site Intranet de l'action sociale / Rubrique Loisirs : <http://actionsociale.mi>
ou sur le site Internet de la fondation Jean Moulin :

<http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/mickey>

Identifiant : **MINT**

Mot de passe : **MINT**

Attention, afin de bénéficier de cette offre, aller dans l'onglet «Soirées spéciales » sur la page Disney (en haut à droite).



Festival européen

13^{ème} édition : ORPHÉE, « Artistes avant tout »

du 12 septembre au 17 octobre 2015,

à Versailles, Fontenay-le-Fleury, Marly-le-Roi, Saint-Arnoult-en-Yvelines et Verneuil-sur-Seine.

Au programme : danse, théâtre, musique... des œuvres inclassables, intimes, drôles, des spectacles qui démontrent par l'exemple que l'art n'a que faire du handicap.

Réservation sur le site en sélectionnant le spectacle choisi en date et lieu : <http://www.orpheefestival.com/>

Pour tout autre renseignement auprès de l'association Orphée au **01 39 51 19 27**.

Courriel : festivalorphee@gmail.com

Application d'un tarif réduit suivant les dates et lieux aux agents sur justificatif d'appartenance au ministère de l'Intérieur.



SDASAP/DRCPN

>>> Départs

> Jocelyne Roux,

adjointe au sous-directeur de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRCPN est partie à la retraite.

> Damien Roux,

chef de la section santé au travail a quitté le bureau de la sécurité et de la santé au travail à la SDASAP/DRCPN pour le poste de chef du bureau des affaires financières, immobilières et logistiques à la direction de la Police générale de la préfecture de Police.

> Elisabeth Thariat

adjointe au chef de la section petite enfance a quitté le bureau des politiques sociales à la SDASAP/DRCPN pour le service des hauts fonctionnaires de défense.

>>> Arrivées

> Anissa Tibah,

a pris ses nouvelles fonctions en qualité de chef de la section Santé au travail/Bureau de la sécurité et de la santé au travail/SDASAP/DRCPN.

>>> Départs



> Dominique Boll,

chargée du suivi du plan de prévention des RPS et de l'instruction de dossiers en matière de sécurité et santé au travail/BPSH est affectée en qualité de coordinatrice immigration au service de la correspondance au bureau du cabinet du ministre.



> Aurélia Lecordier,

assistante en communication à la mission information animation de l'action sociale est affectée à la préfecture des Hauts-de-Seine.



> Sylvie André,

collaboratrice de la cheffe du secteur instances de concertation et relais de l'action sociale est affectée à la sous-direction du corps préfectoral de l'administration central/DMAT à Beauvau.

> Michèle Moteau,

infirmière au cabinet médical de prévention du site de Levallois, est partie à la retraite.

> Fabienne Péternel,

secrétaire du Dr Foullon, est mutée à la sécurité publique en Seine-et-Marne.

> José Pelayo,

inspecteur santé et sécurité au travail pour la zone de défense et de sécurité sud a rejoint le groupement de gendarmerie mobile II/2 de Mont-de-Marsan en tant que commandant de groupement adjoint.

> Eric Wagner,

inspecteur santé et sécurité au travail pour la zone de défense et de sécurité nord a rejoint le bureau de contrôle de l'environnement de la santé et de la sécurité au travail à l'IGGN en tant que chef de bureau adjoint.

>>> Arrivées

> Maguy Rome,

a pris ses fonctions en qualité de chargée des affaires transverses en matière de santé et sécurité au travail au BPSH.

> Soraya Aouasnia,

a pris ses fonctions en qualité de chargée du CHSCT d'administration centrale au secteur santé et sécurité au travail/BPSH.

> Pierre Carladous,

capitaine de gendarmerie, a pris ses fonctions d'inspecteur de santé et sécurité au travail pour la zone de défense et de sécurité sud.

> Philippe Bronchart,

lieutenant de gendarmerie, a pris ses fonctions d'inspecteur de santé et sécurité au travail pour la zone de défense et de sécurité nord.